



PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 8 février 2024

Présents : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Jean-Paul JACCAZ, Carine DUNAND, Sophie JUELLE, Nicolas ELIE, Alain QUINET, Franck PRADEL, Stéphane GRAFF, Claude JOND, Priscillia ARVIN-BEROD

Absents excusés : Catherine CSIBI-FRANZOSINI, Stéphanie PERNOD, Ghislaine GACHET-PONNAZ

Procurations : Stéphanie PERNOD donne pouvoir à Solange COOKE, Ghislaine GACHET-PONNAZ donne pouvoir à Yann JACCAZ.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil et, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Nicolas ELIE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 et 21 décembre 2024

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 6 et 21 décembre 2024, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 6 et 21 décembre 2024 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 08 FEVRIER 2024

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE

Sur convocation du 31 janvier 2024

Chapitre administration – finances

- 1/ Budget principal : restes à réaliser recettes
- 2/ Subventions aux associations
- 3/ Convention partenariat montgolfière Praz-sur-Arly
- 4/ Attribution logement de fonction
- 5/ Frais SDIS secours sur pistes
- 6/ Charte label FFVE

Chapitre urbanisme – foncier

- 7/ Cession gratuite copropriété Clos des Ecureuils
- 8/ Déclassement de parcelles

Chapitre Eau - Assainissement

- 9/ Tarifs de l'eau et de l'assainissement

Ajout des 2 délibérations supplémentaire en plus de l'ordre du jour :

- Autorisation de solliciter le conseil départemental pour une subvention pour la construction du parking de la Tonnaz avec toilettes sèches et réserve incendie.
- Autorisation de sollicitation du Fonds de solidarité de l'Etat pour les catastrophes naturelles

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ces deux questions qui sont immédiatement débattues.

CHAPITRE ADMINISTRATION – FINANCES

1-Demande Fonds de solidarité pour les catastrophes naturelles

Monsieur le Maire expose les différents travaux faits ou restant à faire pour réparer les dégâts occasionnés par les crues de novembre et décembre 2023. Il a fallu reconstruire la passerelle entre les Thouvassières et les Varins, réhabiliter le chemin de la Crusaz, refaire le busage route des Granges, rétablir le seuil de l'Arly au niveau de la passerelle des Varins et renforcer les berges vers les Belles. Mais les plus gros chantiers sont à venir avec la réhabilitation des berges de l'Arly vers les Belles et route de l'Arly, et la protection de la route des Granges suite à un glissement de terrain.

Le dépôt du dossier doit être déposé avant le 13 février.

Le montant total estimé des travaux à venir (548 890€) et ceux déjà réalisés en urgence (208 495,94€) représente 757 475,94€ht.

Il va être demandé à l'Etat le fonds de solidarité, pour le montant maximum possible, à savoir 30%.

Monsieur le Maire annonce, par ailleurs, que la commune vient d'être retenue dans la liste des collectivités reconstruites en état de catastrophe naturelle par l'Etat.

Approuvé à l'unanimité

2-Demande de subvention du Conseil Départemental pour le parking de la Tonnaz

Monsieur le Maire rappelle que la commune prévoit l'aménagement, ce printemps, d'un parking de 20 places à la Tonnaz avec toilettes sèches et réserve de défense incendie sous les stationnements. Il est proposé de demander une subvention au Conseil Départemental en plus de la demande déjà faite auprès de l'Etat au titre de la DETR. Monsieur Franck PRADEL demande comment sera alimentée la cuve incendie. M. Pierre BESSY répond qu'il demandera au responsable du service de l'Eau mais que, vraisemblablement, c'était par le biais d'une source voisine.

Approuvé à l'unanimité

3-Reste à réaliser du budget 2023 à ajouter au budget 2024 :

M. Claude JOND propose d'approuver les recettes non encore perçues mais engagées au titre du budget 2023, pour un montant restant de 4 534 314.72€

Approuvé à l'unanimité

4-Subventions aux associations 2024 :

Monsieur le Maire lit aux élus les propositions de subventions aux associations. Il apporte des explications sur des différences de montants par rapports à 2023 pour certaines d'entre-elles : la bibliothèque pour notamment un achat de mobilier, Praz montagne car manque de recettes suite à l'annulation des contrebandiers en 2023, l'ADMR du fait des augmentations des salaires, l'Office de Tourisme car la subvention est systématiquement revalorisée en fonction de l'inflation et le CCAS car, les années précédentes, il disposait encore de reliquats budgétaires évitant de devoir verser une subvention d'équilibre.

Approuvé par 13 voix pour et une abstention (Claude JOND)

5-Convention partenariat Montgolfière Praz-sur-Arly :

M. Pierre BESSY explique que le ballon actuel arrive en fin de vie et doit être renouveler. Il est proposé de refaire le même partenariat avec la compagnie aérienne locale. La commune, en effet, s'engage à hauteur de 11 000€ pour les frais de personnalisation du visuel Praz sur Arly, le ballon étant lui-même payé par la société SAVS.

Approuvé à l'unanimité

6-Attribution logement de fonction :

Monsieur le Maire annonce qu'il faut mettre à jour la liste des logements de fonction. La commune n'a qu'un seul logement concerné : un T4 qui sera occupé par la nouvelle DGS qui prendra ses fonctions le 18 mars.

Approuvé à l'unanimité

7-Frais SDIS Secours sur les pistes :

M. Jean-Paul JACCAZ propose l'actualisation de la convention suite à la réception du tarif proposé par le SDIS.

Approuvé à l'unanimité

8-Charte label FFVE véhicules d'époque :

M. Pierre BESSY explique la création d'un nouveau référentiel permettant aux adhérents de la Fédération Française des Véhicules d'Epoque de connaître les villes et villages pouvant les accueillir toute l'année. C'est l'association du Cheval Mécanique qui a proposé à la fédération de labelliser Praz-sur-Arly du fait de l'excellent accueil qui est réservé aux amateurs lors des Rétromobiles.

Il convient d'autoriser la signature d'une convention entre la fédération et la Mairie.

Aucune cotisation n'est demandée.

Approuvé à l'unanimité

CHAPITRE URBANISME – FONCIER

9-Cession gratuite Clos des Ecureuils :

M. Jean-Paul JACCAZ expose que la copropriété a accepté de rétrocéder la parcelle A3861 à titre gratuit pour permettre la création d'un trottoir. Seuls les frais de notaire sont à payer, à la charge de la mairie.

Approuvé à l'unanimité

10-ZAC des Varins : déclassement du foncier du domaine public

Monsieur le Maire explique que le concessionnaire, Teractem, a bien signé la promesse de bail auprès du groupement Immalliance pour la réalisation de deux hôtels et d'une résidence de tourisme. Un premier permis de construire a été déposé. Il convient maintenant de procéder au déclassement des parcelles concernées, qui sortiront donc du Domaine Public, avant la cession.

Ce déclassement ne concerne ni les parkings, ni les voiries, qui feront l'objet d'une procédure indépendante.

La désaffectation, en revanche, peut se faire plus tard (délais de 3 ans, reconductible une fois pour 3 ans supplémentaires). Outre l'usage par le grand public, cela permet aussi de maintenir sans changement l'utilisation de ces terrains pour le hangar à dameuse, en attendant que le nouveau soit construit route des Grabilles (le permis de construire de Labellemontagne fait l'objet d'un recours de voisins), ainsi que pour le chalet des caisses des remontées mécaniques, le chalet ESF et le jardin des neiges et la consigne à skis (qui ne déménageront côté Ouest du front de neige que lorsque les travaux de la ZAC débiteront). Cela aurait pu également concerner le chalet de restaurant K-Bane, pour lequel la Municipalité avait proposé aux exploitants de prolonger, dès l'été dernier, le contrat de Délégation de Service Public qu'ils ont avec la mairie, suite au recours sur le permis de construire de la résidence de tourisme et de l'hôtel. Mais les exploitants ont refusé de prolonger, annonçant qu'ils souhaitaient, comme prévu, démonter K-Bane en avril 2024. Le Conseil Municipal devra, dès lors, se prononcer sur le cahier des charges d'appel à candidature pour une nouvelle forme de restauration. L'objectif est de proposer ce cahier des charges aux élus dès le mois prochain afin de permettre à un maximum de candidats d'étudier le dossier.

Monsieur le Maire annonce également une avancée importante dans le dossier de ZAC. La mairie suite à la procédure d'expropriation et à la réception des notifications du Tribunal, a payé les terrains fin janvier, pour un montant de 3, 693 millions d'euros, et va donc prendre maintenant possession de ce foncier.

Le dédommagement n'a pas été versé aux propriétaires directement car ils ne sont pas d'accord avec le montant fixé par le juge des expropriations et ont fait appel. La somme a donc été consignée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les terrains vont être rétrocédés pour le même montant au concessionnaire de la ZAC, Teractem, dès ce printemps.

Déclassement approuvé à l'unanimité

CHAPITRE EAU – ASSAINISSEMENT

11-Tarif de l'eau et de l'assainissement :

M. Pierre BESSY présente la proposition de modification des tarifs. Le principal changement concerne la part destinée au SIVU Megève-Praz (qui gère la station d'épuration), qui a voté la mise en place d'une part fixe pour palier l'augmentation des charges énergétiques.

Pour l'ensemble de l'eau et de l'assainissement, le coût pour 1 foyer de 4 personnes (référence nationale, avec consommation de 120m² d'eau), cela représente une augmentation de 46€ par an.

Monsieur le Maire précise aussi que le prélèvement automatique pour le règlement des factures est maintenant disponible.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- **Quartier piétonnier de l'église :**

La vente du foncier pour les lots D et E du centre du village est actée depuis le 1 février.

Le démontage de l'hôtel désaffecté a commencé et doit durer tout le mois de février.

Le terrassement débutera début mars et concernera aussi une bonne partie de la place de l'église et du parvis. La mairie démarrera au printemps les travaux de création des espaces piétonniers derrière l'église.

- **Recensement :**

Suite au dernier recensement de 2017, une hausse de 5% de la population est enregistrée en 2023, portant le nombre d'habitants à 1337. Cela s'explique, entre autre, par la politique active du Conseil Municipal, qui a lancé les programmes de logements locatifs aidés et d'accession à la propriété.

- **Pôle médical :**

Mme Priscillia ARVIN-BEROD explique avoir eu vent d'une réunion concernant le cabinet des médecins généraliste ce vendredi 9 février et demande quel en est l'objet et les positions de la mairie. Monsieur le Maire explique qu'une réunion a été demandée par la pharmacie pour évoquer la gestion des patients et la communication auprès du public pour les samedis après-midis et les dimanches, périodes où le cabinet de Praz est fermé, les patients étant renvoyés vers l'antenne de Megève. Il précise qu'il n'y a pas de position particulière de la mairie et qu'il s'agit d'une simple réunion de travail.

La séance est levée à 19h34.

Secrétaire de séance, Nicolas ELIE



Vu pour être affiché sur le site de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article L2121.25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire, Yann JACCAZ

